



Le Flamboyant



N°3

JUIN 2013

Sommaire

L'Edito 2013

Page 1

Le Savez-Vous ?

Page 2

Le Flamboyant Lontan.

L'historique du Cadastre à la Réunion

Page 3

Et Aster ?

Témoignage de Paul Touati

Page 4

Les Mémos du Flamboyant

Page 3

Hors Sujet

BG84

Page 8

Carton Rouge :

Thierry Robert

Page 8

Les Palmes du Flamboyant :

Huguette Bello

Page 8

Les contributions pour ce numéro

Thierry Donadio,

Pierrick Ollivier,

Paul Touati

Monique Berthou



La CGTR Finances Publiques en manif.

L'Edito

Se syndiquer à la CGT : un acte fort et militant !

Qu'est ce que la CGT ?

La CGT est une confédération, c'est à dire une union de fédérations professionnelles regroupant diverses catégories de métiers. Elle défend dans les entreprises, les branches professionnelles, et au niveau national l'ensemble des salariés, syndiqués ou non.

Si la CGT est la première organisation syndicale depuis 1895, c'est qu'elle a à maintes reprises montré sa capacité à mobiliser, et à mener des luttes pour l'amélioration du quotidien des salariés du public et du privé.

Il est évident que lorsque la CGT choisit, par exemple, de défendre le service public et de condamner la privatisation et la marchandisation, il s'agit de choix politiques concernant ce que l'on attend de la collectivité en matière de solidarité et d'égalité d'accès à ces services. Cependant la CGT n'est rattachée et ne travaille pour aucun parti politique. Son seul objectif est la défense du salarié et pour cela, elle lutte contre tout acte pouvant remettre en cause le statut ou les conditions de travail de celui-ci, et ce quel que soit le gouvernement en place.



Pourquoi se syndiquer ?

Un syndicat sert à défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés.

A la CGT, il n'y a pas de chefs ni d'exécutants qui appliquent aveuglément. A la CGT, chaque syndiqué compte pour une voix, que l'on soit secrétaire général ou simple syndiqué. Chaque personne dans la CGT a ses convictions personnelles et le débat prend une place importante pour construire un syndicat responsable, et efficace. Cependant, adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie, le respect et l'action collective, rassembleuse et unitaire. Se syndiquer, c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé, d'être acteur de son avenir, de prendre en main son avenir et celui des siens.

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la CGT en acquittant une cotisation. Cet engagement ouvre aux syndiqués des droits essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur :

participation et vote aux assemblées générales, participation aux commissions exécutives, droit à la formation syndicale, droit de recevoir de l'information (tracts, informations locales ou nationales...).

La CGT est riche des femmes et des hommes qui la composent. C'est une organisation qui a plus de 100 ans. C'est un outil collectif de défense de tous les salariés sans exclusive. Parce que nous faisons confiance à l'individu, à chacune et à chacun.

Parce que la CGT ne retourne jamais sa veste en fonction de l'interlocuteur. Parce que nous lutterons toujours pour que la dignité des salarié(e)s soit le socle de la fraternité et du progrès social. Parce que le nombre de syndiqués est un élément essentiel du rapport de force dans la défense de nos intérêts.



La CGT en métropole, la CGTR à La Réunion sont les derniers remparts contre l'arrogance patronale et l'ultralibéralisme néfastes aux intérêts des salariés.

Adhérez à la CGT !!

Le secrétaire départemental
Pierrick Ollivier

Le Savez Vous ?

Plus de 200 Usines et 24 000 emplois ont été détruits dans l'industrie en 2012.

Alors bien sûr, rien de nouveau, sous le soleil, mais le phénomène s'accélère car c'est plus de 40 % supplémentaires par rapport à 2011.

En l'espace de 3 ans ce sont plus de 1 000 usines et 120 000 emplois qui ont disparu.

Il est plus que temps de mettre en place un plan de développement de l'industrie.

La CGT est une des rares centrales syndicales à formuler des propositions en ce sens.



Tiens donc, Le Fonds Monétaire International (FMI) vient d'annoncer s'être trompé sur l'impact de l'austérité pour sortir de la crise.

Il en est même à recommander un assouplissement des politiques budgétaires. Depuis le temps que la CGT dénonce ces politiques néfastes et détestables !

Le Flamboyant Lontan

L'Historique du Cadastre à la Réunion



C'est sous l'impulsion de Monsieur PEBEREAU, Chef du Service du Cadastre que Monsieur LACOMBE, Directeur de la Brigade Technique Nationale fut chargé de la mise en oeuvre des travaux, qui débutèrent en 1959.

Pour une réalisation plus rapide et plus économique, il fût décidé que le plan serait établi par photogrammétrie*.

Une couverture aérienne avait été réalisée en 1950 par l'«Institut géographique national» (I.G.N.) afin de réaliser la cartographie de l'île, mais, en raison de l'ancienneté de ces prises de vue, une nouvelle couverture aérienne, mieux adaptée aux spécificités du cadastre, fût réalisée en 1961**.

Les travaux tout d'abord réalisés par 5 géomètres du Cadastre se heurtèrent à de nombreuses difficultés: régions entièrement boisées, relief très accidenté marqué par des ravines souvent très profondes, difficultés de transport, morcellement dont l'importance avait été sous-estimée. En outre les propriétaires furent fort réticents pour indiquer la position de leurs limites***: il ne leur apparut que le côté fiscal du Cadastre.

Un retard important fût vite constaté, bien qu'on eût envisagé la confection d'une documentation sommaire permettant une identification parcellaire, laquelle, ultérieurement, aurait permis l'établissement d'un Cadastre moderne. Aussi dès 1962 l'Administration décida de confier à l'entreprise privée l'établissement du Cadastre de certaines communes. C'est ainsi que, au Cabinet AUDRY et, dans une moindre mesure, au Cabinet Marcel HERMANN, furent confiés l'établissement du Cadastre dans certaines communes.

Mais aucune mesure n'avait été prise pour assurer la mise à jour et la conservation de la documentation, alors que depuis 1965 environ, l'île connaissait une importante accélération de son développement. Les paillotes firent place à de nombreuses constructions en dur, des routes furent aménagées, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) favorisa le démembrement de la grande propriété, aujourd'hui presque totalement disparue. En effet, le partage familial est la règle de liquidation des successions: il n'est pas rare de voir une parcelle de 2.000 m² divisée entre 10 héritiers, et quelques fois davantage. On est conduit ainsi vers une micro-propriété qui aggrave tous les problèmes d'urbanisme. Ainsi il ne pouvait en résulter qu'un important développement des opérations immobilières dans une économie devenue moderne.

Malgré ces difficultés l'Administration décida - vers 1978 - l'introduction dans les D.O.M. de la Publicité Foncière suivant les règles prévues par le Décret du 4 Janvier 1955. Ainsi devait être créé un fichier immobilier assurant à la fois une identification certaine des personnes, et une identification des immeubles. Les éléments essentiels de cette dernière sont la commune, la section et le n° de plan. Rappelons que la Publicité Foncière contraint les propriétaires à

* La photogrammétrie est une technique qui permet d'exécuter des mesures spatiales à partir de photos ou d'autres images numériques.

** Une nouvelle couverture aérienne vient d'être effectuée, ces dernières années; elle a été suivie d'une mission sur le terrain d'équipes I.G.N., d'avril à juillet 1999, destinée à actualiser la cartographie générale de l'île et pour répondre à la demande de plusieurs intervenants locaux.

*** Rappelons que les limites des parcelles sont matérialisées de façon originale à La Réunion: "bois de chandelle", plants de vétyver, rangs de roches, Pignons d'Inde (du côté de La Ravine des Cabris) et quelques bornes.

produire un Document d'Arpentage en cas de modification de leurs limites, et ce document doit être dressé par un géomètre-expert inscrit à l'Ordre et figurant sur une liste d'agrément arrêté par l'Administration. Or, cette disposition ne pouvait être appliquée dans les D.O.M. car l'Ordre des géomètres-experts, institué par la Loi du 7 Mai 1946, n'avait compétence que sur le territoire métropolitain.

En 1978, à la Réunion, seuls deux ou trois géomètres possédaient les titres permettant leur inscription à l'Ordre, qui, il faut en convenir, ne manifesta guère d'empressement pour étendre son autorité à ces territoires. L'Administration décida donc, dans chacun des D.O.M., d'inscrire sur la liste d'agrément tout praticien ayant quelques notions d'arpentage des terrains. De la sorte se trouvèrent réunis quelques géomètres aux compétences incontestables, des maîtres d'oeuvre du bâtiment, des anciens élèves de centres d'apprentissage ayant obtenu un diplôme d'opérateur topographique..... Les limites de compétence de certains de ces agrésés n'ont pas manqué de provoquer de nombreux litiges qui ne trouvèrent leur solution que devant la Justice.

En 1998 l'Ordre des géomètres-experts, décida d'étendre son autorité aux D.O.M. et en mai 1999 eurent lieu les premières prestations de serment devant le Tribunal Administratif. A titre transitoire l'appartenance ordinale a été

accordée à la majorité des inscrits sur la liste locale des personnes agrées pour l'établissement des Documents d'Arpentage. Il faut remarquer que l'introduction de l'informatique a permis l'utilisation de nombreux logiciels facilitant la résolution des calculs topographiques.

Le Service du Cadastre existe donc, officiellement et juridiquement depuis 1978, dans la mesure où l'administration "oublia" de formaliser le travail de ses géomètres sur le terrain! Ceux-ci ont, depuis 1979, poursuivi leurs efforts pour améliorer la valeur de la représentation des plans (généralement au 1/2000°; 1/1000° pour les agglomérations et 1/5000° pour les zones boisées et peu occupées). L'activité des géomètres de l'Administration, étant principalement consacrée aux travaux de mise à jour de la propriété bâtie (plans, et impositions), les services fonciers ont fait appel à l'entreprise privée pour remanier des sections de territoire.

Ils ont privilégié les zones où la valeur du plan apparaissait médiocre, de celles où une urbanisation rapide avait fortement modifié le parcellaire. Ces travaux de remaniement, généralement conduits en associant la photogrammétrie et les procédés terrestres, devront être poursuivis pendant de nombreuses années.

Texte tiré di travail de M DUNOGUE ancien géomètre du Cadastre.



Et Aster ?

Témoignage de Paul TOUATI



Theodolite quelque part

J'ai exercé mon métier de géomètre du Cadastre pendant pendant 24 ans en brigade régionale foncière, et je constate que le plan cadastral à la Réunion est de moins bonne qualité que bon nombre de plans napoléoniens que j'ai remaniés en métropole durant toutes ces années.

Pour une grande part cela est dû aux mauvaises conditions de la genèse du cadastre réunionnais, comme exposé dans l'historique précédent, je n'y reviendrai donc pas. Mais il y a bien d'autres explications que je vous propose d'examiner.

- **Le procédé utilisé lors de la confection du cadastre de la Réunion,** la photogrammétrie n'est pas un procédé adapté à cette île : végétation luxuriante et permanente, relief très difficile, en quelques kilomètres on quitte la bande côtière pour arriver à 1000 ou 2000 km d'altitude ! hors toute l'urbanisation principalement, s'est faite depuis une vingtaine d'années, sur les Hauts, la bande côtière étant saturée. Et c'est justement les zones où le cadastre est le plus approximatif ! notre DRFIP vient de nous doter d'un système GPS pour toute l'île, qu'on se partage entre SAINT PIERRE et SAINT DENIS. Depuis qu'on l'utilise soit depuis février 2013, l'appareil est tous les jours utilisé ! les prochains remaniements seront très certainement effectués avec ce matériel, à condition que des remaniements soient programmés, et en nombre suffisant !



- **Le nombre d'hectares** à remanier est évalué à environ une dizaine de milliers d'hectares pour toute l'île : cette évaluation d'après moi est très loin de la réalité et bon

nombre de mes collègues géomètres partagent ce point de vue. L'administration ne se donne pas les moyens d'un véritable service public cadastral. L'éloignement de l'île de la Réunion par rapport à la métropole fait qu'il est difficile d'envisager les renforts de géomètres de la métropole : il serait beaucoup plus judicieux de créer une structure de style brigade régionale foncière, à l'instar de ce qui existe en métropole : un cadre A 5 géomètres 3 aide-géomètre, il y aurait de quoi faire pour au moins une dizaine d'années de remaniement ! actuellement, il n'y a sur la Réunion qu'un seul poste de géomètre affecté sur la section topo, autant dire que cette section n'existe que sur le papier : le géomètre topo est bien souvent utilisé à des opérations de mise à jour, plutôt qu'à des opérations de remaniement !

- **La mauvaise qualité du plan cadastral** engendre de vives tensions avec les géomètres experts présents sur l'île : les inspections cadastrales sont amenées à rejeter près de 70% des documents d'arpentage déposés par les

géomètres experts ou agrémentés ! il n'est pas rentable pour les géomètres agrémentés et experts de consacrer du temps à la fiabilisation du cadastre réunionnais ! d'ailleurs, je me rappelle qu'en métropole, on avait le même problème avec les géomètres experts à qui on confiait du remaniement en entreprise : pour avoir le marché, certains cabinets cassaient les prix, puis après rendaient un travail très approximatif, n'étant pas en mesure d'assurer un travail de qualité ! ça rapporte dix fois plus de faire du bornage que du remaniement de qualité !

- **La situation des effectifs actuellement à la Réunion :** un géomètre, à SAINT PIERRE est en disponibilité depuis plusieurs années, on ne sait pas quand il reprendra le travail, et un géomètre à SAINT DENIS en congé formation jusqu'à la fin 2013, et qui pourrait éventuellement partir à la retraite en mai 2014.

Deux jeunes géomètres issus de l'école nationale du cadastre viennent d'être affectés à la Réunion.

- **Enfin, la situation globale des effectifs de la fonction publique** à la Réunion, fait ressortir qu'il y a deux fois moins de fonctionnaires par rapport au nombre d'habitants, à la Réunion qu'en métropole ! si on compare les effectifs de géomètres entre Marseille et Aix en Provence, on doit être autour de 25 géomètres, en y incluant la section topo d'Aix, et la brigade topo de Marseille, l'effectif des géomètres du cadastre de la Réunion est de l'ordre de la moitié !

- **La situation du cadastre sur l'île** fait apparaître un retard important en matière de mise à jour du plan : un nombre important de permis de construire ne sont pas recensés dans l'application Lascot : chaque année, des permis « s'évaporent » dans la transmission des permis dans Lascot sans que personne ne sache trop comment, le recensement Lascot des permis en instance n'est donc pas exhaustif, loin s'en faut !



- **Bon nombre de constructions sont dites « sauvages »**, constructions nouvelles sans permis, agrandissements sans permis, que seul un parcours en commune systématique permet la détection !

- **Le Particularisme local** : beaucoup de grandes parcelles en indivision, sans qu'on puisse savoir vraiment qui habite où, donc difficultés de contacter les propriétaires présumés, bien souvent des constructions sur sol d'autrui, aggravé par le fait que 9 fois sur dix, il n'y a pas le nom sur la boîte aux lettres, et ceci de façon générale, et bien sûr absence de sonnette aux entrées, et absence de réponse aux avis de passage laissés dans les boîtes aux lettres, il faut être particulièrement opiniâtre pour pouvoir accéder au mesurage des constructions nouvelles ou des additions de construction ! et donc autant de constructions ou d'additions de constructions qui ne sont pas répertoriées sur le plan cadastral pendant des années ! et par voie de conséquence, retard dans les évaluations

cadastrales, car bien souvent, absence au plan rime avec absence d'évaluation !

Voilà, donc, un tableau de la situation du cadastre de la Réunion, que seul un renforcement significatif des effectifs serait de nature à apporter des solutions, avec principalement la création d'une véritable section topographique qui ferait du remaniement à tour de bras : cela déchargerait d'autant la mise à jour car quand une commune est remaniée, cela dispense de



plusieurs années de mise à jour ! et l'impact sur les retombées fiscales est loin d'être négligeable lui aussi.

Paul TOUATI Géomètre à la Réunion

Votre Bulletin d'adhésion

Et maintenant agissons ensemble. Venez nous rejoindre pour la défense de valeurs qui sont aussi les vôtres.

Nom : Prénom :

Grade :

Indice :

Temps Partiel :

Lieu d'Affectation :

Les Mémos du Flamboyant

"Il va falloir avoir des durées de cotisations plus longues, car l'espérance de vie s'allonge"

Cà n'est pas le MEDEF qui dit cela, non c'est le Président de la République ...

67 ans pour bénéficier d'une retraite complète ... ça vous dit ?

Bravo aux dockers du Port en lutte pendant 20 jours contre les licenciements.

Le combat est rude contre les patrons du groupe Bolloré,

Il faut avoir des c...lles

La CGTR veut des agents titulaires dans les mairies
Le 16 mai ce sont environ trois cents personnes qui se sont rassemblées au Barachois, pour demander l'application de la loi de mars 2012, qui prévoit la titularisation des agents dans la fonction publique.

**SIP DE CHAMP FLEURI :
LA CGTR FINANCES
PUBLIQUES S'OPPOSERA
À TOUTS EXPOSITION
DES AGENTS AU RISQUE
AMIANTE.**

**NOTRE ACTION A PERMIS
D'OBTENIR LE
DÉSAMIANTAGE TOTAL
DU SITE.**

le gouvernement a refusé l'amnistie des syndicalistes en lutte.

Il a aussi renoncé à plafonner le salaire des grands patrons du privé.
Choisis ton camp, camarade

Fin du RSTA
le 31 mai :
40000 Réunionnais
vont perdre 100 euros
chaque mois.

Merci Victorin

La CGT a joué un grand rôle dans le lancement du Festival de Cannes.
En 1946 la Fédération nationale du spectacle CGT intègre le Comité d'Organisation du Festival.
En 1947 des ouvriers bénévoles ont érigé après leurs journées de travail le Palais de la Croisette.
Étonnant Non ?

Hors Sujet



Si ... si vous n'avez jamais aimé Margaret Thatcher sans trop savoir pourquoi alors lisez ce roman noir, très noir et vous comprendrez pourquoi tant d'ouvriers anglais se sont rejoui de son décès.

Le 5 mars 1984, les mineurs du Yorkshire, se mettent en grève après l'annonce de la fermeture prochaine du puits dans le cadre d'un plan de restructuration des mines britanniques qui prévoit 20000 suppressions d'emplois.

Cette grève durera plus d'un an et sera la plus violente que l'Angleterre aura connue depuis la seconde

guerre mondiale.

Cette violence on la retrouve tout au long de ce roman dans un style âcre et noir comme le charbon.

Vous lirez ce livre comme on prend une claque et David Peace les distribue à chaque page, elles font mal et ne vous laissent pas récupérer.

Ce sont des scènes de guerre qui sont décrites, car il s'agit bien d'une guerre qui se déroule sous nos yeux, une guerre économique, un génocide contre la classe ouvrière.

Mais le pire dans ce roman où tout est vrai et vérifiable c'est que nous sommes en train de faire exactement les mêmes erreurs que par le passé.

On sait très bien comment tout celà va finir, mais on recommence ...

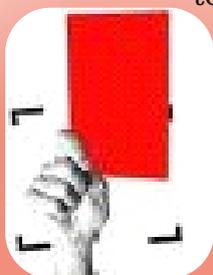
Si ce roman ne vous donne pas envie de cracher à la gueule de tous les libéraux du monde entier, alors vous êtes désespérants

Pour quelques euros chez Rivages Noirs



CARTON ROUGE

A Monsieur Thierry ROBERT, député de la 7ème circonscription, qui multiplie les provocations et prend ses concitoyens pour des demeurerés. Il affiche sa fortune avec une rare insolence. Il est vrai que c'est très mode d'être décomplexé de droite. Plus grave encore, sa menace de s'installer à l'étranger si la pression fiscale devient trop lourde : c'est indigne d'un parlementaire



chargé de rétablir la justice fiscale en France. Et que dire de ses petits copains transporteurs qui s'en mettent plein les fouilles et ne veulent plus payer leurs dettes fiscales et sociales, ni même la caisse de congés payés de leurs salariés. Ces gens-là sont-ils au dessus des lois de la République, avec leurs méthodes de nervis pour faire pression sur les pouvoirs publics ?

Les Palmes



A Madame Huguette BELLO, pour la deuxième fois consécutive.

La seule a avoir non seulement répondu à notre interrogation sur le sort des demandes de mutations, à l'étranger mais pour surtout avoir traduit ses paroles en actes.

Elle a pris sa plume pour transformer notre légitime interrogation en question parlementaire.

Encore une fois c'est la seule élue qui joint la parole à l'acte.

Qui a la politesse de nous écouter et d'agir.



Alors bien sûr ce devrait être le boulot au quotidien de nos élus mais celà devient tellement rare de nos jours que nous autres citoyens nous somme tous étonnés lorsque cela arrive.

Cher(e)s Elu(e)s prenez exemple, Faites votre Boulot !